



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement Beauport

---

RÈGLEMENT R.A.5V.Q. 60

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT BEAUPORT SUR LA TARIFICATION DE  
BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS  
RELATIVEMENT À LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE  
DES ACTIVITÉS DE BASEBALL**

---

**Avis de motion donné le 10 avril 2006  
Adopté le 8 mai 2006  
En vigueur le 12 mai 2006**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'arrondissement Beauport sur la tarification de biens et de services et les autres frais, afin d'y inclure la tarification pour la fourniture des activités de baseball, à compter de la saison 2006.*

## RÈGLEMENT R.A.5V.Q. 60

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT BEAUPORT SUR LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS RELATIVEMENT À LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE DES ACTIVITÉS DE BASEBALL

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
BEAUPORT, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le Règlement de l'arrondissement Beauport sur la tarification de biens et de services et les autres frais, R.R.A.5V.Q. chapitre T-1, est modifié par l'insertion, après l'article 5.2.4, édicté par l'article 3 du Règlement R.A.5V.Q. 46, du suivant :

« **5.2.4.1.** La tarification, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006, pour la fourniture des activités de baseball est imposée comme suit :

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
1 <sup>o</sup> catégorie novice	Sans objet	1 <sup>er</sup> résident d'une famille	95 \$
		2 <sup>e</sup> résident d'une famille	82 \$
		3 <sup>e</sup> résident d'une famille	64 \$
		Non-résident	105 \$
2 <sup>o</sup> catégorie atome à bantam	Sans objet	1 <sup>er</sup> résident d'une famille	115 \$
		2 <sup>e</sup> résident d'une famille	100 \$
		3 <sup>e</sup> résident d'une famille	76 \$
		Non-résident	125 \$
3 <sup>o</sup> catégorie midget	Sans objet	1 <sup>er</sup> résident d'une famille	138 \$
		2 <sup>e</sup> résident d'une famille	118 \$

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
		3 <sup>e</sup> résident d'une famille	88 \$
		Non-résident	148 \$
4 <sup>e</sup> catégorie junior	Sans objet	Résident	300 \$
		Non-résident	310 \$

».

**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Beauport sur la tarification de biens et de services et les autres frais, afin d'y inclure la tarification pour la fourniture des activités de baseball, à compter de la saison 2006.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*